**Appel à projet Cité éducative du Tampon 2026**: note d'accompagnement

***La programmation d'actions pour l'année 2025/26 a déjà été validée.***
*Si vous souhaitez mettre en place un projet ou une action pour l'année scolaire 2026/27, il est nécessaire de répondre à l'appel à projets (AAP) 2026.*

Appel à projet ouvert: **du lundi 15 décembre 2025 au vendredi 27 février 2026**

## Sommaire


*1. Présentation de la Cité éducative du Tampon*
*2. Que finance la Cité éducative?*
*3. Problématiques ciblées*
*4.Critères d'appréciation et procédure de validation*
*5.Réunions d'informations et contacts*


## 1. Présentation de la Cité éducative

La Cité éducative du Tampon (labellisée en 2022 et renouvelée pour 2025/27) est un partenariat qui associe la Préfecture, l'Education nationale et la commune du Tampon.

- Elle vise à soutenir dans les 4 Quartiers Politiques de la Ville (QPV) et les 19 établissements scolaires qui s'y trouvent (ou à proximité) des projets favorisant la réussite des jeunes de 0 à 25 ans et la participation des parents.

- Elle est une alliance qui doit permettre de fédérer les acteurs et les propositions quel que soit le temps concerné: scolaire, périscolaire, extrascolaire/hors scolaire.

Chef de file:
**COLLÈGE DE LA CHATOIRE**
19 structures scolaires

**14 écoles**
Ecoles maternelles : Jules Ferry, Georges Besson, Terrain Fleury, Charles Isautier, SIDR 400

Ecoles élémentaires : Antoine Lucas, Iris Hoarau, Jules Ferry, Louis Clerc Fontaine, Charles Isautier

Ecoles primaires : Aristide Briand , Just Sauveur,Vincent Sery, Paul Vergès

**3 collèges**
La Chatoire, Terrain Fleury, Trois Mares

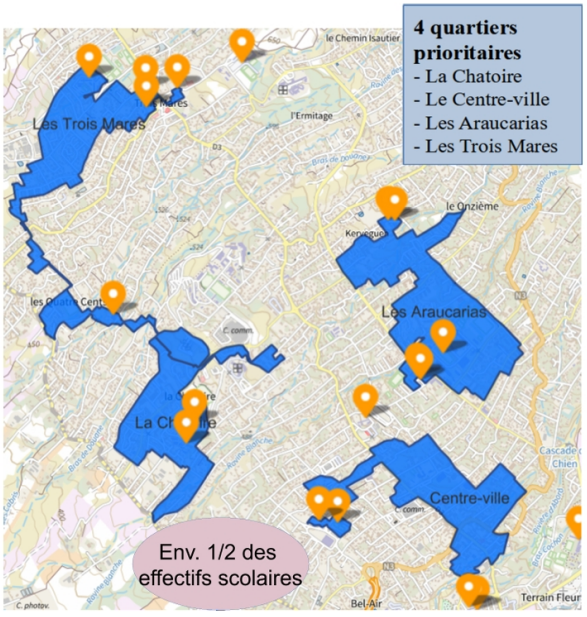
**2 lycées :**
Pierre Lagourgue, Roland Garros

**Env. 9540 élèves**

2998 lycéens + BTS

2447 collégiens

4095 écoliers




**4 quartiers prioritaires**
- La Chatoire
- Le Centre-ville
- Les Araucarias
- Les Trois Mares

**Qu'est-ce qu'un QPV? Quel est le lien avec les Cités éducatives?**

*Un QPV est un quartier situé en zone urbaine dont le revenu par habitant est très faible (chiffres INSEE).*

***La création d'une Cité éducative est conditionnée par l'existence de QPV.***

Ses trois ojectifs nationaux sont de renforcer le rôle de l'école, d'ouvrir le champ des possibles et de favoriser la continuité éducative. Il existe 7 Cités éducatives sur notre île.

## 2. Que finance la Cité éducative?

**La Cité éducative ne finance pas une action ponctuelle.**
Elle subventionne des projets qui s'inscrivent:

➔ **soit dans une démarche globale** (projet dans un quartier, sur plusieurs quartiers, d'établissement, inter-établissements, sur plusieurs classes, de cycle etc.) en réponse à **une problématique** (voir **point 3**)

➔ **soit en réponse au-x besoin-s d'un public spécifique** ou à besoin-s particulier-s (activités vacances en QPV, soutien scolaire, projet de classe ULIS ou SEGPA etc.).

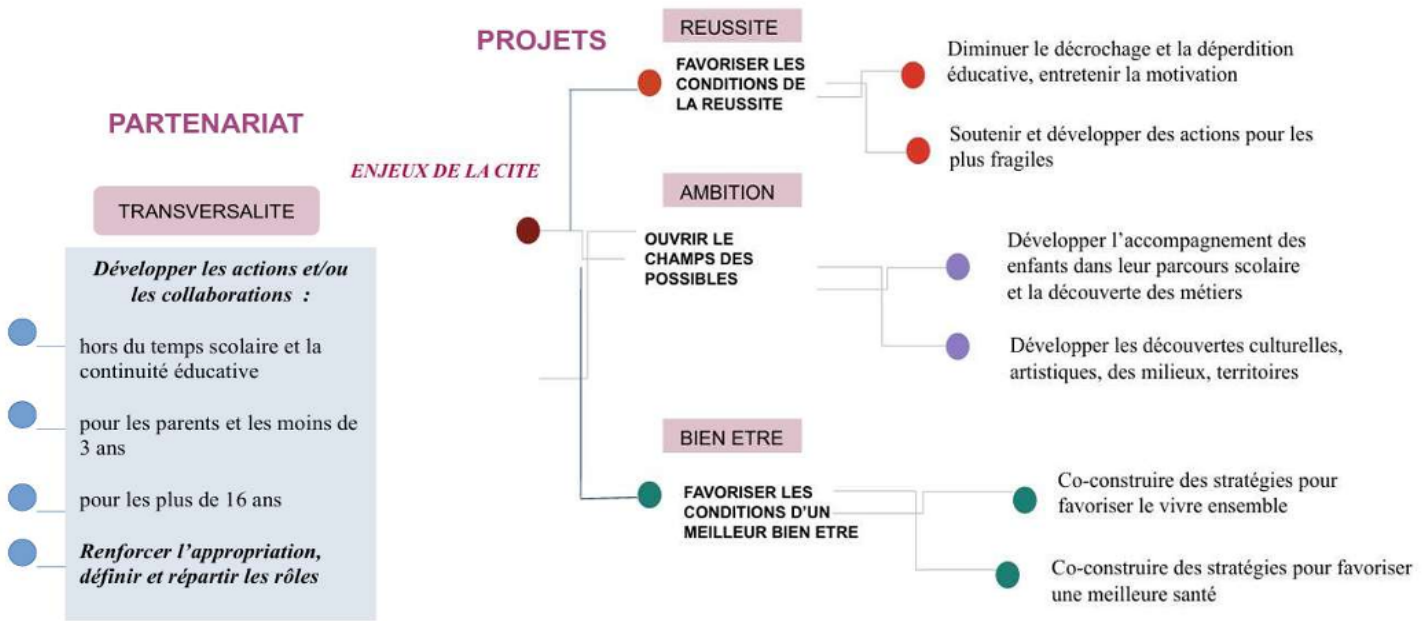
La Cité éducative n'a pas vocation à financer **des investissements matériels** (hors petit matériel nécessaire à la réalisation de l'action). Les projets, d'intérêt général, peuvent être proposés par des personnels éducatifs, des établissements, des associations, des compagnies artistiques. Des entreprises ou des coopératives peuvent aussi répondre à l'AAP mais dans des secteurs spécifiques (orthophonie, sophrologie, artiste ou intervenant culturel, éducateur, etc.).

**Exemples de projet:**
- Ateliers vacances pour les publics habitant en QPV
- Ateliers artistiques et spectacles pour les moins de 3 ans
- Projets autour du bien être à l'école (travail sur les compétences psychosociales, petit déjeuner etc),
- Projets autour de l'oralité (théâtre, contes etc.)
- Découverte de métiers de l'uniforme (à partir de la 3ème)

## 3. Problématiques ciblées

| REUSSITE ET PERSEVERANCE SCOLAIRE | AMBITION ET OUVERTURE AUX CHAMPS DES POSSIBLES | BIEN ETRE |
|---|---|---|
| **PROBLEMATIQUES RELEVEES**<br>- Des disparités importantes dans la maîtrise des fondamentaux : s'exprimer, lire, écrire, compter<br>- Des difficultés dans l'accès aux dispositifs pour les familles habitant en QPV | **PROBLEMATIQUE RELEVEE**<br>Des inégalités dans l'accès aux informations, aux possibles, aux découvertes et aux ressources pour élargir les horizons et favoriser l'épanouissement prob | **PROBLEMATIQUES RELEVEES**<br>- Des pratiques présentant des risques en matière de santé à court, moyen ou long termes<br>- Une dégradation du climat au sein d'écoles<br>- Des situations de fragilité chez les jeunes et un manque de possibilité d'accompagnement |

### ENJEUX ET OBJECTIFS OPERATIONNELS 2025-2027



## 4.Critères d'appréciation, pièces demandées, procédure de validation

### *Critères et pièces demandées*

- Une fiche projet complète et rendue dans les temps (mais pas besoin de devis)
- CERFA 12156-06 pour les **associations, les compagnies artistiques et autres intervenants du secteur privé**
- Des actions qui s'inscrivent dans les logiques d'intervention (point 2) et les problématiques ciblées (point 3)
- Des actions qui prévoient d'associer les parents: information (au moins), mobilisation, participation
- Des actions qui prévoient une restitution (bilan, exposition, livrable, représentation etc)
- Les co-financements sont appréciés quand ils sont possibles
- Les projets qui prévoient une continuité entre acteurs éducatifs seront considérés avec un intérêt particulier: sur plusieurs temps éducatifs, établissement/quartier, interquartiers, inter-établissements, en inter-degré, lien avec les parents, lien avec le Programme de Réussite Educative OU le RASED, avec le programme LVR etc.
- Des actions où les enfants/jeunes deviennent acteurs du projet (où ils peuvent faire des propositions, participer à la mise en oeuvre matérielle, porter une action) quand cela est possible, seront aussi appréciées

**Tous les documents devront être adressés uniquement aux 2 adresses mails suivantes:**
cite-educative.tampon@ac-reunion.fr
cite-educative.tampon@mairie-tampon.fr

**avec l'intitulé suivant**: REPONSE AAP CITE EDUCATIVE TAMPON

### *Procédure de validation*

**Si vous êtes membre d'une équipe éducative d'un établissement**, vos projets devront être validés au préalable par votre direction (1er et 2nd degrés) et IEN (1er degré uniquement).

Toutes les fiches projet reçues par la Cité éducative feront l'objet d'une instruction.
**Les actions qui ne réponderont pas de manière explicite aux critères principaux seront écartées.**
Les projets passeront en **comité technique (**services de la mairie et de l'Etat, des directions d'établissement, partenaires). Le comité technique fera une proposition de programmation d'actions au **comité de pilotage** (sous l'autorité du Maire, de l'IA DAASEN et du Sous-préfet). Le comité de pilotage a le pouvoir de valider ou modifier ce qui est proposé.

## 6. Réunions d'informations et contacts

**Des réunions d'informations** collectives seront organisées les:
**- mardi 27 janvier 2026** de 13h30 à 15h00
**- jeudi 29 janvier 2026** de 17h00 à 18h30
**Pour vous inscrire et connaitre les lieux d'organisation de ces réunions**, ***inscrivez-vous en nous contactant par mail*** aux adresses mail indiquées ci-dessus.
Des présentations ou un accompagnement peuvent être proposés aux équipes des établissements scolaires. Dans ce cas contactez nous rapidement pour fixer une date de rencontre.

**Pour toute communication:**

cite-educative.tampon@ac-reunion.fr

cite-educative.tampon@mairie-tampon.fr

06 93 77 02 39 (Laetitia Chopinaud, cheffe de projet de la Cité éducative)